

COMMUNIQUE DE PRESSE – 04/09/2018

Des bébés sans abri : le cri du cœur du 115 de Seine-Saint-Denis

En 2012, à l'occasion de la publication de son livre blanc « *le 115 pour berceau* », Interlogement93 s'indignait du nombre de nourrissons qui trouvaient l'hôtel pour premier domicile et pourtant aujourd'hui, on les considérerait presque chanceux. **En cette rentrée 2018, le 115 de Seine-Saint-Denis est confronté à un problème récent et persistant : les bébés sans abri.**

Alertées, ce mercredi 29 août, par les hôpitaux et les familles elles-mêmes, les équipes d'Interlogement93 ont dû faire face, impuissantes, à l'inimaginable : **deux femmes ont été contraintes de quitter les maternités où elles avaient accouché pour se retrouver à la rue avec leurs nouveau-nés**, faute de solution d'hébergement et ce malgré les nombreuses recherches effectuées en amont par le numéro d'urgence 115. Rencontrées par les maraudes le soir-même, la première était accompagnée de ses jumeaux de 4 mois et la seconde de son fils de 3 ans et de son nourrisson de 3 semaines. Les mères ne disposaient alors ni de lait, ni de couches et les bébés n'étaient habillés que d'un léger body.

Cette situation, loin d'être un épiphénomène, est devenue une angoisse quotidienne pour les professionnels du 115-93 : la saturation des places d'hébergement et du parc hôtelier ne permet désormais plus de répondre, même aux cas les plus urgents.

Au cours de l'été¹, ce sont 54 familles qui se sont trouvées sans solution d'hébergement à la sortie de la maternité et 14 d'entre elles vivaient déjà à la rue ou en bidonville lors de leur admission. Malgré les recherches quotidiennement renouvelées du 115, l'absence de places de mise à l'abri contraint souvent les maternités à prolonger les séjours près de 3 semaines après l'accouchement, voire plus, pour ne pas remettre les familles à la rue. Cette solution bricolée, particulièrement coûteuse et par ailleurs inadaptée, ne fait que pallier les manquements de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence et induit une saturation des capacités d'accueil de certaines maternités franciliennes.

Mais ce dénuement est tout aussi prégnant avant l'accouchement : au cours de l'année 2017, Interlogement93 a reçu 246 signalements des maternités du département pour des femmes enceintes ne disposant pas de solution viable d'hébergement. **Ce jeudi 30 août, elles étaient encore 19 femmes enceintes à joindre le 115-93 et à devoir se résoudre à dormir à la rue ou trouver un abri de fortune²**, faute de place disponible pour les accueillir. Or les conditions de vie de ces femmes, souvent combinées avec l'absence de suivi médical régulier au cours de la grossesse, ont de lourdes conséquences sanitaires : **les taux de prématurité, de césarienne et de faible poids de l'enfant sont largement supérieurs pour ces femmes que la moyenne nationale.**

Après avoir remué ciel et terre, des chambres d'hôtel ont finalement pu être trouvées le lendemain pour les deux familles évoquées ci-dessus. Mais ce répit sera de courte durée : d'ici deux semaines, elles devront renouveler leur demande auprès du 115, sans certitude. D'autres sorties de maternité sont en outre prévues pour les prochains jours et malgré tous ses efforts, Interlogement93 ne pourra leur garantir un toit et s'en trouve désolée : on aura vu mieux pour accueillir un enfant dans ce monde.

Contact presse :

Bénédicte Souben

Responsable animation réseau & communication associative

Interlogement93

reseau@interlogement93.net / 01.41.58.61.49 / 06.74.10.26.31

¹ Juillet et août 2018

² Voir annexe en page 2 du présent document

LA JOURNEE DU 30 AOUT 2018 AU 115 DE SEINE-SAINT-DENIS

- Appels reçus : 3797
- Appels décrochés : 331
- Nuitées hôtelières (en personnes) : 9074
- Demandes non pourvues (en personnes) : 289
 - Dont :
 - Hommes isolés : 18
 - Femmes isolées : 17
 - Couples sans enfants : 6
 - Personnes en famille : 248
 - Dont :
 - 125 mineurs (34 enfants de moins de 3 ans)
 - 19 femmes enceintes
 - 5 femmes sortant de maternité
- Composition familiale des femmes sortant de maternité en demande de mise à l'abri :
 - Femme avec un bébé de 4 semaines
 - Femme avec un bébé de 3 semaines
 - Femme avec un bébé de 2 semaines
 - Couple avec 2 enfants de 1 et 2 ans et un bébé de 2 semaines
 - Femme avec 3 enfants de 4, 7 et 10 ans et un bébé de 4 semaines